PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 22 juin 2021 à 19 h 30, à la salle de conférence de l'hôtel de ville, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Le Conseil de la municipalité de Saint-Télesphore siège en séance extraordinaire sans public par voie de visioconférence ou par conférence téléphonique.

Sont présents en visioconférence :

- le conseiller monsieur Raymond Leclair
- le conseiller monsieur François D'André
- le conseiller monsieur Robert Théorêt
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- la conseillère madame Linda Major

Est présent par conférence téléphonique :

- le conseiller monsieur Jean-Marie Lavoie

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Bériault.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance par visioconférence, madame Micheline Déry, CPA, CGA, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le maire, monsieur Yvon Bériault, est présent seul à la salle de conférence de l'hôtel de ville et dirige la séance extraordinaire par visioconférence et par conférence téléphonique.

Les règles de mesures d'hygiène sont respectées.

2021-06-20 **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE SANS PRÉSENCE DE PUBLIC**

Monsieur le maire Yvon Bériault vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance extraordinaire du 22 juin 2021 à 19 h 31.

ATTENDU QUE, par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population ;

ATTENDU QUE les décrets subséquents prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 25 juin 2021 par le décret numéro 807-2021 du 16 juin 2021 ;

ATTENDU QU'en raison de la situation épidémiologique de COVID-19, le gouvernement du Québec a annoncé le passage de toute la région de la Montérégie au palier 4 – alerte maximale (zone rouge), et ce, à compter du 16 octobre 2020 ;

ATTENDU QUE, dans les régions ayant un niveau d'alerte maximale (zone rouge), les séances du conseil doivent se tenir sans la présence du public ;

ATTENDU QUE la direction de la Santé publique recommande et favorise les activités à distance, soit par vidéoconférence ou par appel téléphonique, lorsque c'est possible ;

ATTENDU que l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Linda Major,
appuyé par le conseiller François D'André,
ET RÉSOLU

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue sans public et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière puissent y participer par voie de visioconférence et de conférence téléphonique ;

QUE la transmission des questions écrites s'ajoute à la période de questions verbales prévue par l'article 150 du *Code municipal* ;

QUE la présente séance soit enregistrée et que la municipalité diffuse son enregistrement sur une plateforme numérique et qu'une copie soit disponible à l'hôtel de ville.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-06-21 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation, conformément à la Loi.

Le maire Yvon Bériault procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'ordre du jour suivant :

1. Résolution pour autoriser l'ouverture de la séance extraordinaire SANS présence de public
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Présentation du rapport financier 2020 par l'auditeur indépendant
4. Dépôt du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2020
5. Compensation de base aux municipalités du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)*
6. Fin de l'emploi de l'inspecteur municipal adjoint
7. **Période de questions**
8. Levée de la séance extraordinaire.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2020 PAR L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Monsieur Michel Poirier, CPA, CA, auditeur indépendant de la firme *Poirier & Associés inc. Société de comptables professionnels agréés*, présente par visioconférence le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

CONFORMÉMENT à l'article 176.1 du *Code municipal*, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, OMA, dépose le rapport financier de la Municipalité de Saint-Télesphore pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 et le rapport de l'auditeur indépendant signé par Michel Poirier, CPA, CA, de la firme *Poirier & Associés inc. Société de comptables professionnels agréés*.

2021-06-22 **COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS DU *PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL* (PAERRL)**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 162 627 $ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les dépenses réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par la conseillère Linda Major
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore informe le ministère des Transports, par le biais du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs et aux exigences du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local* (PAERRL).

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

FIN DE L'EMPLOI DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL ADJOINT

2021-06-23 ATTENDU la restructuration du service des Travaux publics ;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal adjoint ne cadre plus dans les critères requis pour la fonction au sein du service des Travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller François D'André

ET RÉSOLU

D'ABOLIR le poste d'inspecteur municipal adjoint :

DE METTRE fin à l'emploi de l'inspecteur municipal adjoint Réjean Filiatrault à compter du 9 juillet 2021.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2021-06-24 **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par la conseillère Linda Major,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

QUE la séance extraordinaire du 22 juin 2021 soit levée à 19 h 55.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

Je soussigné, Yvon Bériault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

_____
Yvon Bériault, maire

_____
Micheline Déry, CPA, CGA, OMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière